

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VINCENT STERLANGES

**SEANCE DU 30 OCTOBRE 2008**

L'an deux mil huit, le trente du mois d'octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint-Vincent-Sterlanges, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard BLANCHARD, Maire.

Etaients présents : Blanchard B, Fallourd C, Réau M-R, Bénêteau A, Bénêteau Cl, Bossard Ph, Cousin P, Durand M, Guinaudeau D, Morin M, Orizet-Vieillefond S, Pascreau M., Rousseau St, Sarrazin M

Etait absent et excusé : Guérin Pascal

A été élu secrétaire : Morin Mickaël

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 14  
Nombre de conseillers votants : 14

Date de convocation : 25 octobre 2008  
Date de publication : 3 novembre 2008

**APPROBATION DU PLU**

Vu la loi n° 2003-590 du 2 Juillet 2003 « Urbanisme et Habitat »,  
Vu la loi n° 2000.1208 du 13 Décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain,  
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.10 et R 123.19,  
Vu la délibération du conseil municipal en date 23 mars 2004 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,  
Vu le débat au sein du conseil municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en date du 14 octobre 2005  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 novembre 2007 arrêtant le projet de PLU  
Vu l'arrêté du Maire en date du 25 juillet 2008 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le conseil municipal,  
Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,  
Considérant que le PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme, en Mairie le 13 novembre 2008

